Q14 2026 18

Question orale du groupe Socialistes, Place Publique et Citoyens à Madame la Maire du 14e arrondissement présentée par Chloé Battault

Vigilance de la Mairie du 14e et de la Caisse des écoles sur l'origine des produits achetés, afin de ne pas favoriser les colonies israéliennes

Madame la Maire,

Une proposition de loi, déposée à l'Assemblée nationale le 23 juillet 2026 par le président du groupe socialiste et soutenue par des député·e·s de huit groupes, doit être examinée le 19 novembre. Elle vise à interdire les activités commerciales qui contribuent au développement ou au maintien des implantations israéliennes en Cisjordanie et sur le plateau du Golan. Elle s'appuie sur l'avis consultatif de la Cour internationale de justice de juillet 2024, qui juge illégale la présence israélienne dans les territoires palestiniens occupés.

Ce texte n'est pas encore adopté et ne vise pas spécifiquement la commande publique. Mais il pose une question simple aux acheteurs publics que nous sommes : nos marchés, et ceux de la Caisse des écoles du 14e, que vous présidez, peuvent-ils, même indirectement, financer des produits issus de ces implantations ?

La Caisse des écoles achète chaque année des denrées alimentaires, notamment fruits et légumes, produits transformés et boissons, pour la restauration scolaire. La Mairie du 14e passe par ailleurs des marchés de fournitures et de services. Or les produits des colonies peuvent entrer dans les circuits d'approvisionnement avec une origine peu lisible, alors que la Cour de justice de l'Union européenne a jugé, dans son arrêt Psagot de 2019, que leur étiquetage doit mentionner leur provenance.

Nous vous demandons donc :

1. Les marchés de la Mairie du 14e et de la Caisse des écoles ont-ils été examinés pour identifier d'éventuels produits ou prestataires liés à ces implantations ? Si ce n'est pas le cas, pouvez-vous y procéder ?
2. Les cahiers des charges prévoient-ils une obligation de traçabilité et d'indication précise de l'origine des produits ? Si ce n'est pas le cas, pouvez-vous l'ajouter lors des prochains renouvellements ?
3. Quels contrôles sont effectués à la réception des denrées et en cours d'exécution des marchés ?
4. La Mairie du 14e et la Caisse des écoles s'engagent-elles, dans le respect du Code de la commande publique, à écarter les produits et prestataires dont l'activité contribue au maintien de ces implantations ?
5. Pouvez-vous nous communiquer la liste de l'origine des produits achetés aux différents fournisseurs de la Caisse des écoles, ainsi que le calendrier de renouvellement des marchés ?

Je vous remercie de votre réponse.